



© ELOI BONJOCH

## LE CATALAN, LANGUE OFFICIELLE DE L'ANDORRE



L'ÉCOLE ANDORRANE S'ORGANISE COMME UNE ÉCOLE MULTILINGUE ÉTANT DONNÉ QUE SES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ACCORDENT UNE ATTENTION SPÉCIALE AUX QUESTIONS LINGUISTIQUES EN TANT QUE REFLET DU FAIT DIFFÉRENCIEL ANDORRAN. LA LANGUE VÉHICULAIRE ET D'APPRENTISSAGE EST LE CATALAN, LANGUE OFFICIELLE DU PAYS. LE FRANÇAIS, LE CASTILLAN ET L'ANGLAIS Y SONT TOUTEFOIS ÉGALEMENT UTILISÉS, SURTOUT ORALEMENT.



© ELOI BONJOCH

**A**ndorre, co-principauté depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, a réussi à vaincre le passage du temps en restant à l'écart des évolutions que l'Europe connaissait. Cette particularité historique et le modèle institutionnel ont contribué ensemble à préserver, au cours des siècles, l'officialité de la langue catalane, faisant de l'Andorre l'unique pays au monde où celle-ci est la langue officielle.

L'évolution économique et culturelle, l'accroissement de la population et la nécessité de moderniser ses structures administratives, ses institutions publiques et ses services judiciaires ont conduit ce pays à se doter d'un mécanisme qui le protège tout en lui permettant de vivre au sein de l'Europe actuelle: la Constitution. En 1993, moyennant sa première Constitution écrite, l'Andorre élabore ce qui doit devenir son nouveau modèle de fonctionnement ; un État de droit, démocratique et social, qui maintient la structure de co-principauté, aujourd'hui en qualité de co-principauté parlementaire. L'article 2 de la Constitution constate que "La langue officielle de l'État est le catalan", ratifiant ce faisant la reconnaissance de l'officialité de la langue catalane en Andorre.

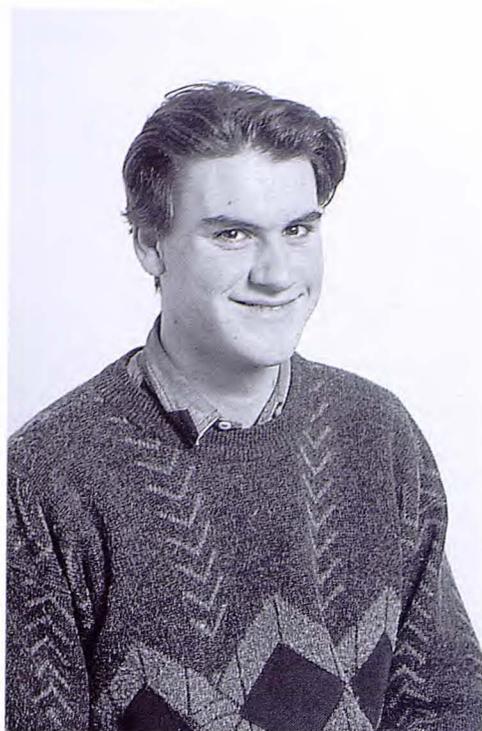
Quelques mois après s'être doté de la loi fondamentale de l'État, l'Andorre, moyennant son adhésion à l'Organisation des

Nations unies, obtenait sa reconnaissance internationale. Pour la première fois, la langue catalane était officiellement utilisée à l'assemblée de l'ONU. Rappelons ce que M. Òscar Ribas i Reig, chef du gouvernement andorran a dit de la langue, de la culture et de l'identité lors du discours qu'il prononça en cette occasion: "...Nous savons très bien que pour faire des choses et pour les communiquer il faut être cosmopolite et polyglotte, mais nous savons aussi que pour être il faut approfondir ses racines. Et les nôtres sont celles de la culture catalane. Le catalan est notre langue officielle. C'est dans la langue de Ramon Lull, Ausiàs March et Salvador Espriu, qui est parlée de Fraga –en Aragon– à Maó –à l'île de Minorque–, et de Salses –dans le Roussillon français– à Guardamar –dans le sud du Pays valencien. C'est dans cette langue, la catalane, que je suis venu devant cette assemblée parler de la paix, de la liberté et de la fraternité." L'Andorre a donc su porter le catalan à l'un des plus importants forums internationaux.

Malgré cela, la langue catalane ne jouit pas toujours dans la principauté de la normalité qui lui revient de droit. Même si au début du siècle, les ordonnances du Conseil général obligent à utiliser la langue officielle des Vallées et fixent différentes sanctions en cas de non-respect des lois, le

boom économique des vingt dernières années avec l'accroissement démographique que cela a entraîné a noyé le catalan dans un amalgame linguistique, souvent dans une position d'infériorité par rapport aux langues venues de l'extérieur qui coexistent dans le pays. Rappelons que le nombre d'immigrés dépasse de beaucoup celui des Andorrans d'origine. Les statistiques du ministère du Bien-être, Santé et Travail indiquent, le 30 novembre 1993, une population de 65 013 habitants dont 17,73 % sont andorrans, 10,68 % nés en Andorre, 46,09 % espagnols (environ la moitié ne parlent pas catalan), 11,30 % portugais, 7,49 % français et 1,67% anglais. Le reste de la population se compose essentiellement d'Allemands, de Majorquins, de Hollandais, de Belges, d'Indiens et d'Italiens. Inutile de dire que parmi cette pluralité de nationalités et de réalités linguistiques, l'assimilation et l'usage de la langue catalane –bien qu'elle soit la langue officielle du pays– sont complexes et difficiles.

Au plan légal, il est obligatoire de parler et d'écrire le catalan dans tous les organismes officiels et les administrations correspondantes, tant par ceux qui les composent que par ceux qui s'y adressent. La signalétique publique et les enseignes commerciales doivent également être rédigées en catalan, tout comme les différentes publica-



© ELOI BONJOCH

tions périodiques et publicitaires de l'Andorre.

Dans le but d'encourager le respect des normes en vigueur et de renforcer l'usage correct du catalan, différentes aides ont été mises à la disposition de la population par le gouvernement. Le service de conseil linguistique, qui a pour mission de faciliter l'usage et la correction de la langue catalane à l'échelon public et privé, et le service de Formation d'adultes qui offre à la population un enseignement de la langue catalane et de connaissance du pays. Des cours gratuits, intensifs ou annuels sont organisés dans tout le pays et offrent tous les niveaux d'apprentissage. Ces cours sont accompagnés de visites culturelles dans le but de promouvoir l'intégration complète des adultes au pays. Il existe en outre un réseau de centres d'auto-apprentissage de catalan et, depuis 1991, un poste de lecteur de catalan à Prague (République tchèque).

Parallèlement aux actions globales et/ou ponctuelles pour maintenir et augmenter l'usage social du catalan, il est important d'évoquer la situation du catalan à l'école, surtout si l'on tient compte de la singulière coexistence de différents systèmes éducatifs dans le pays. La loi qualifiée d'éducation, approuvée en septembre dernier par le Conseil général établit –à l'article 3, alinéa

e)– comme une des finalités de l'activité éducative: "encourager le catalan en tant que langue propre du pays, veillant à ce qu'il soit correctement utilisé, nuancé et riche aussi bien à l'oral qu'à l'écrit". Aux articles 18 et 21, cette même loi précise que la langue propre du système éducatif andorran est le catalan, mais que ce système doit promouvoir l'apprentissage de langues étrangères dans un net esprit d'ouverture et de culture universelle.

En ce qui concerne les deux systèmes éducatifs –l'espagnol et le français–, l'enseignement des matières de formation andorranes et de la langue catalane sont obligatoires. À cet égard, le gouvernement andorran a signé dans le courant de l'année 1993 des accords d'éducation avec le ministère espagnol de l'Éducation et des Sciences et avec le ministère français de l'Éducation nationale qui, entre autres thèmes relatifs au domaine de l'éducation, règlent l'enseignement et la diffusion des matières qui stimulent l'andorranisation des élèves scolarisés dans ces systèmes d'éducation étrangers. Les accords précités, bien qu'en phase d'application, élargissent et consolident l'enseignement du catalan et lui confèrent la reconnaissance qui lui correspond de justice.

Quant au système éducatif andorran –notamment l'Escola Andorrana–, la situation

et l'apprentissage du catalan et des autres langues sont évidemment une toute autre réalité. L'École andorrane s'organise comme une école multilingue étant donné que ses objectifs généraux consacrent une attention spéciale aux questions linguistiques en tant que reflet du fait différenciel andorran. La langue véhiculaire et d'apprentissage est le catalan, langue officielle du pays, le français, le castillan et l'anglais y étant toutefois également enseignés, surtout oralement.

Nous pouvons ainsi constater que la situation sociolinguistique en l'Andorre est marquée par le caractère officiel du catalan qui côtoie d'autres langues d'usage social très répandu.

Outre les actions menées à bien ces dernières années, le pays doit continuer de réfléchir aux problèmes touchant la langue et son avenir. Il est donc indispensable de consolider le travail effectué jusqu'ici, de promouvoir la recherche dans le domaine de la sociolinguistique et de relier ces activités aux services d'immigration afin de mieux connaître les réalités linguistiques des groupes migratoires existant dans le pays ainsi que leur comportement linguistique face au catalan. Tout ceci dans le but de favoriser la pleine intégration linguistique et culturelle de tous. ■